



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**6932<sup>e</sup>** séance

Jeudi 7 mars 2013, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Churkin . . . . .	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Oyarzábal
	Australie . . . . .	M. Quinlan
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Mehdiyev
	Chine . . . . .	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Rice
	France . . . . .	M. Briens
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Loulichki
	Pakistan . . . . .	M. Masood Khan
	République de Corée . . . . .	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda . . . . .	M. Nduhungerehe
	Togo . . . . .	M. Menan

## Ordre du Jour

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-25236 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée**

**Le Président** (*parle en russe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Belgique, du Canada, du Danemark, du Japon, des Pays-Bas et des Philippines à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres sont saisis du document S/2013/136, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, le Maroc, les Pays-Bas, les Philippines, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Togo.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2094 (2013).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 15.*